

Newsletter 2009/06 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques  
Berne, le 30 juin 2009

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de juin dont le sommaire est le suivant:

- 01 Abolition de la réduction des taxes pour les dépôts électroniques de marques**
  - 02 Aide à la classification des produits et services**
  - 03 Marques sonores: changement de pratique de l'Institut**
  - 04 Directives en matière de marques de l'Institut**
  - 05 Système de Madrid: changement des taxes pour la désignation de l'Oman**
- 

### **01 Abolition de la réduction des taxes pour les dépôts électroniques de marques**

La réduction des taxes en cas de dépôt électronique de marque sera [abolie](#) à partir du 1er janvier 2010.

### **02 Aide à la classification des produits et services**

Depuis le 29 juin 2009 une nouvelle [aide à la classification](#) des produits et services est à la disposition des utilisateurs sur le site de l'Institut. Cet instrument permet aussi bien de chercher un produit ou service particulier que de vérifier si une liste entière est conforme aux termes compris dans la banque de données de l'Institut (termes issus de la pratique de l'Institut et de la classification de Nice). Il s'agit d'une première version qui sera développée. N'hésitez donc pas à nous faire part de votre avis et à nous communiquer vos propositions d'améliorations sous [wdl@ipi.ch](mailto:wdl@ipi.ch).

Le déposant qui utilise l'aide à la classification voit ses chances augmenter de pouvoir bénéficier de l'examen anticipé de sa demande, puisqu'une des conditions pour obtenir l'enregistrement d'une demande ne posant manifestement aucun problème est que la liste des produits et services corresponde à des termes figurant dans la banque de données de l'Institut (voir [Newsletter 12/2008](#)).

Les déposants ont en outre la possibilité d'élaborer avec l'Institut une liste standard de produits et services ([Newsletter 11/2008](#)). Cette liste étant ensuite intégrée dans la banque de données, les nouveaux dépôts qui la reprendront totalement ou partiellement pourront bénéficier de l'examen anticipé.

### **03 Marques sonores: changement de pratique de l'Institut**

Dans un arrêt du 7 avril 2009, le Tribunal fédéral a admis le recours formé contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral et reconnu le caractère distinctif originaire à une mélodie sans éléments verbaux (produits de la classe 30). Le Tribunal fédéral a établi de nouvelles règles d'expérience et des critères pour examiner les marques sonores. Il a en particulier renversé le principe selon lequel le caractère distinctif (originaire) fait, en règle générale, défaut aux mélodies sans accompagnement verbal (voir arrêt TF 4A\_566/2008 – marque sonore, consid.

2.5.2). Suite à cet arrêt, l'Institut a modifié sa pratique et considère les marques sonores comme des signes conventionnels, par analogie aux marques verbales et figuratives. Les signes sonores aptes à constituer une marque au sens de l'art. 1 al. 1 LPM sont en principe enregistrés, sauf s'il existe un motif d'exclusion comme le caractère descriptif ou usuel en relation avec les produits ou services concernés.

#### 04 Directives en matière de marques de l'Institut

L'Institut met en consultation informelle auprès des milieux intéressés un projet de modification des directives relatives aux [marques sonores](#) (en allemand) et aux [marques imposées](#) (en allemand). Les éventuels commentaires sont à soumettre d'ici le vendredi 21 août 2009 par courriel à [stefan.fraefel@ipi.ch](mailto:stefan.fraefel@ipi.ch).

#### 05 Système de Madrid: changement des taxes pour la désignation de l'Oman

Depuis le 25 juin 2009, les taxes individuelles pour une désignation de l'Oman dans une demande internationale ou une désignation postérieure sont de CHF 470.-- pour chaque classe de produits ou services.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'avis d'information n° [14/2009](#) de l'OMPI.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber  
Division des marques

\* \* \*

Pour vous abonner ou vous désabonner  
<https://www.ige.ch/f/marke/m201.shtm>